



Modifier un contrat de travail : comment faire ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 21/05/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 21/05/2019

Votre activité évolue, les postes de votre entreprise aussi : vos salariés n'exercent plus le même métier. Ils doivent faire preuve de souplesse pour s'adapter aux besoins de l'entreprise. Mais dans quelle mesure pouvez-vous modifier les conditions de travail ? Les salariés doivent-ils être d'accord ?

Modification du contrat de travail : accord du salarié impératif

Principe. Pour modifier un contrat de travail, l'accord du salarié est normalement requis. Cet accord est impératif si la modification envisagée porte sur des éléments essentiels du contrat de travail, comme la qualification, la rémunération, le lieu de travail ou la durée du travail.

Un formalisme à respecter...

{ABONNEZ-VOUS}

Modification des conditions de travail : accord du salarié facultatif

Pas d'accord obligatoire ? Si, par principe, l'accord du salarié est requis dans l'hypothèse d'un changement des éléments essentiels du contrat de travail, ce ne sera pas nécessairement le cas si le changement ne concerne que les conditions de travail.

Concrètement...

{ABONNEZ-VOUS}